

## Règlement concernant l'attribution du «CHALLENGE DES PIERRAILLES»

Le Challenge des Pierrailles récompense le Briard, dont le propriétaire est membre du CSBB, qui a obtenu, au cours d'une année calendaire, les meilleurs résultats en EXPOSITIONS CANINES OFFICIELLES.

Il est offert par C.et F. Comby Les Pierrailles 1172 Bougy-Villars.

1. Peuvent gagner le Challenge : tous les membres du CSBB à l'exception des fondateurs du prix.
2. Entrent en ligne de compte les résultats obtenus par un briard en Suisse ou à l'étranger en EXPOSITIONS canines officielles.
3. Le barème ci dessous est à utiliser pour le calcul des points nécessaires au classement.
4. En cas d'égalité de points, c'est le chien le plus jeune qui gagne.
5. Le Briard qui gagne 3 fois CONSECUTIVEMENT le challenge peut le garder.
6. Les fondateurs du Challenge se réservent le droit de modifier l'échelle des points ainsi que son règlement si cela s'avérait nécessaire à l'usage.

### BARÈME des POINTS :

|   |             |
|---|-------------|
| Nationale d'Elevage et /ou Expo.Championnat de France |             |
| CAC – CACIB ( CAC+CACIB=60 pots)                      | 30 points   |
| RCAC – RCACIB ( RCAC+RCACIB = 50pts)                  | 25 points   |
| Titre SELECTIONNE Nationale d'Elevage France          | 20 points   |
| HOMOLOGATION d'un titre national ou international     | * 15 points |
| CACIB   | 20 points   |
| BOB – BOS   | + 5 points  |
| CAC, Meilleur Jeune, Excellent Régionale ou NE France | 12 points   |
| RCACIB –RCAC  | 10 points   |
| EXCELLENT classé                                      | 8 points    |
| EXCELLENT non classé                                  | 5 points    |
| TRES BON  | 3 points    |
| PRECISIONS.   |             |

\* Les titres NATIONAUX ( ex. VDH CH. – CH . du Luxembourg- CH. d'Espagne-Italie etc..)Autres que ceux obtenus en France et en Suisse ne comptent pas dans le calcul des points.  
Par contre, les CAC-CACIB, Meilleur Jeune , etc.obtenus à l'étranger dans des expositions officielles FCI ou spéciales Briard sont prises en compte selon barème ci-dessus.  
En cas de doute, prière de contacter les donateurs du Challenge  
Ce règlement annule le précédent et entre en vigueur dès 2003.

Bougy-Villars le 20 octobre 2003